

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Mé la règlement n°2023/005 de la commission du 27 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien.

Mé la règlement cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME et SA 12170, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale n° SA 10846, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 103863, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2023-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 du 20 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA 10773, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 101812, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 101812, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 101812, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 101812, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 101812, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

Mé la règlement cadre exempté n° SA 101812, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 20 juin 2014, modifié par les règlements 2017/0084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/0172 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/0127 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/0325 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D'EXCELLENCE - WALT

1 DOCUMENT - Publié le 6 Juin 2025



26745.pdf
(.pdf, 2,1 Mo)



TÉLÉCHARGER